

# Le pontonage d'Orbe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 50

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186626>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trouver à chacun ce qu'il cherche, pour mettre en voiture, à cheval et en route, ceux qui ont le courage d'affronter un froid déjà piquant.

Les paysans d'Oberwald ont profité de leur dimanche pour monter en nombre; les porteurs et les guides ne font donc pas défaut. Le mauvais temps favorise les voituriers de Brigue, qui trouvent plus facilement des clients disposés à descendre, que ceux d'Andermatt n'en trouvent pour passer la montagne. Cependant sur la Furka le temps s'éclaircit, mais il en vient un zéphyr qui, s'il chasse la pluie, n'en pénètre pas moins jusqu'aux os. Une voiture descend la montagne; longtemps avant son arrivée on suit sa marche sur les innombrables lacets qui dominent l'hôtel. Elle arrive enfin; les voyageurs qu'elle contient sont transis, et à peine ont-ils la force, pendant qu'on change de chevaux, d'emprunter à un vigoureux grog, la chaleur dont ils ont besoin pour continuer leur route.

Parmi tous ces touristes il y a deux grandes classes : les raffalés ou décaqués qui voyagent pour faire des économies, discutant tout ce qui est prix, coût et dépenses, et ceux, qui, plus à leur aise, voyagent pour voir, commandent avec conviction et paient conformément. A la première classe appartiennent généralement les Anglais, fort exigeants et les Allemands insatiables. A la seconde, les Français, exigeants, de bon ton, et les Américains, à l'éducation plus primitive.

Pendant toute la soirée les touristes encombrant le vestibule où ils viennent fumer leur cigare, goûter les vins du Valais et admirer les magnifiques chiens du St-Bernard, qui gardent la maison.

La pluie devient torrentielle, le froid s'accroît et chacun va bientôt chercher dans son lit le repos de ses fatigues et un mœlleux refuge contre les rigueurs de la température. Une mention honorable à ces lits, car je n'en ai jamais trouvé de meilleurs. L'hôtel est du reste fort bien aménagé et fort bien tenu.

La nuit est agitée, le vent souffle par rafales qui ébranlent la maison et au lever du jour les montagnes voisines sont saupoudrées de neige jusque très bas sur la route de la Furka. Mais le temps s'est éclairci tout à coup et le glacier du Rhône n'en paraît que plus brillant sous cette couche de neige fraîche. Par contre, les vêtements chauds sont de rigueur.

La grande salle de l'hôtel offre ce matin un aspect inaccoutumé. Un grand feu brille dans la cheminée auprès de laquelle s'empressent de nombreux voyageurs. Peu à peu cependant on se décide à partir. Trente-huit chevaux de selle attendent devant la maison, sous la garde de leurs guides. Les touristes des deux sexes partent à pied, à cheval, en chaise à porteurs et en voiture, dans toutes les directions, mais tous avec des contenances gelées qui ne laissent pas que d'être risibles lorsqu'on pense aux chaleurs tropicales auxquelles ces pauvres gens ont voulu échapper.

Après cela, l'hôtel est à peu près vide, le personnel respire un moment, mais vers onze heures le courant se rétablit et la vie de tous les jours recommence, jusqu'à la fin de septembre où l'hôtel se ferme, confié pendant l'hiver à la garde de deux hommes qui y restent souvent ensevelis sous une neige qui monte jusqu'au premier étage de la maison. S. E.

#### Le pontonage d'Orbe.

Par décret du 5 Juillet 1823, le Grand Conseil du canton de Vaud décida qu'un pont en pierres serait construit à l'entrée de la ville d'Orbe, et que la dépense en serait couverte au moyen d'une souscription des communes intéressées et d'un droit de pontonage. Ce droit fut réglé par un autre décret du 24 Décembre 1832, consigné au tome 29 du Recueil des lois, en termes si bizarres que nous ne pouvons résister au désir d'en mettre quelques fragments sous les yeux de nos lecteurs.

*Article 1<sup>er</sup>.* A dater du 1<sup>er</sup> Avril 1833, il sera perçu un pontonage d'un batz par tête de gros bétail, et demi-batz, par tête de menu bétail, passant sur le pont.

2. — Par *gros bétail*, on entend les bœufs, taureaux, vaches et génisses, ainsi que les chevaux, ânes et mulets, attelés ou non attelés.

Par *menu bétail*, on entend les veaux, moutons, chèvres et porcs.

3. — Sont dispensés de payer le pontonage :

a) Les Ambassadeurs et Députés, tant des Etats Suisses que des Etats et Princes étrangers;

b) Les militaires en activité de service et portant l'uniforme du corps auquel ils appartiennent.

4. — Le Conseil d'Etat est autorisé à traiter, sous réserve de la ratification du Grand Conseil, avec les communes qui offriraient une contribution pour la suppression totale du pontonage.

5. — Le Conseil d'Etat est chargé de la publication et de l'exécution, etc., etc.

Il y a malheureusement, et il y aura toujours, dans les circonstances les plus tristes, des incidents qui prêtent à la plaisanterie. On a beaucoup ri, par exemple, dans les quartiers de Rovéréaz, La Sallaz et Chailly, d'un pauvre laitier de Montbleson, à l'occasion de l'incendie qui a détruit dernièrement, aux environs de Lausanne, une grande maison de campagne, des mieux aménagées.

Le feu éclata dans le commencement de la soirée, et quelques heures après, le bâtiment était entièrement consumé. Le lendemain, une épaisse fumée s'élevait vers le ciel, provenant des restes du fourrage, dont la grange avait été remplie. Notre brave laitier, qui demeure derrière la forêt, ne s'était aperçu de rien; mais, le lendemain matin, en descendant en ville, frappé de l'immense colonne de fumée qu'il voyait devant lui, il se mit à fouetter sa bourrique et à crier au feu de tous ses poumons, faisant des signes aux habitants des